

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°04/2020

Le lundi 09 Novembre 2020 à 10h00, il sera procédé dans la salle des réunions de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°04/2020 relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en œuvre des logiciels au profit de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine.

Lot N°1: Acquisition des Licences de la solution antivirale KASPERSKY ou similaire (dernière version) et des Licences Microsoft 365 Business Standard

Lot N°2: AUTOCAD

Lot N°3: Adobe Creative Cloud for teams

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré auprès du siège de l'Agence sis, 5^{ème} étage, espace des palmiers, Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot N°1: 4000.00 (Quatre Mille Dirhams) Lot N°2: 8000.00 (Huit Mille Dirhams) Lot N°3: 5000.00 (Cinq Mille Dirhams)

Le montant maximum de l'estimation des coûts des prestations est fixé à la somme de :

Lot N°1: 38 400.00 DHS TTC (trente huit mille quatre cent dirhams toutes taxes comprises)

Lot N°2: 75 000.00 DHS TTC (soixante quinze mille dirhams toutes taxes comprises)

Lot N°3: 48 600.00 DHS TTC (quarante huit mille six cent dirhams toutes taxes comprises)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 journada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de l'agence ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres ouvert au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

